

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 10 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. VINCE-MOUGENOT Arthur

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. ROTTIER Christophe, Mme LENGLINÉ Mélanie ayant reçu le pouvoir de Mme LARGEMENT Sandrine

Excusé(s) : M. LE DIRACH Lilian, Mme COLLET Audrey

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. VINCE-MOUGENOT Arthur

2026/097 - RESSOURCES HUMAINES / Evolution du tableau des effectifs : création d'un emploi de technicien territorial

Madame Marie-Andrée LUHERNE présente le point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services à temps complet et à temps non complet nécessaire dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant la délibération du Conseil municipal, en date du 8 juillet 2026, fixant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer l'emploi suivant :

Création de poste

1 emploi permanent

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Cat	Observations
Technicien territorial	35/35ème	1 Emploi permanent	B	La collectivité souhaite proposer l'ouverture de 1 poste de technicien territorial permanent. Ce poste permettra de répondre aux besoins de la collectivité dans le cadre de la réalisation des missions de chef de cuisine par le cumul de la responsabilité de gestion des 320 repas par jour en moyenne à cuisiner, l'encadrement de l'équipe, les relations avec les prestataires et la gestion du processus de production des repas.

Le tableau des effectifs s'établirait donc, à compter du 10 septembre 2026, de la façon suivante :

Filière administrative		
	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Directrice générale des services	1	TC
Attaché territorial	1	TC
Rédacteur territorial principal 1ère classe	2	TC
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	1	TC
Rédacteur territorial	1	TC
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	25/35ème
Adjoint administratif territorial Principal de 2ème classe	2	TC
Total	10	
Filière technique		
	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	TC
Technicien	1	TC
Agent de maîtrise principal	1	TC

Agent de maîtrise	Envoyé en préfecture le 16/09/2026 Reçu en préfecture le 16/09/2026 Publié le ID : 056-215602475-20260910-2026097-DE	
Adjoint technique territorial principal 1ère classe		
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	22/35ème
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5	TC
Adjoint technique	1	TC
Adjoint technique	1	31/35ème
Adjoint technique	1	25/35ème
Total	17	
Filière culturelle		
	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Assistant de conservation principal 1ère classe	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	17,50/35ème
Total	2	
Filière sociale		
	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Agent spécialisé principal des écoles maternelles principal 1ère classe	3	TC
Agent spécialisé principal des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	1	TC
Total	4	
Filière animation		
	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	TC
Animateur principal 2ème classe	1	TC
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	TC
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	TC
Adjoint d'animation	1	30,5/35ème
Adjoint d'animation	1	32/35ème

Adjoint d'animation		Envoyé en préfecture le 16/09/2026 Reçu en préfecture le 16/09/2026 Publié le ID : 056-215602475-20260910-2026097-DE
Adjoint d'animation		
Adjoint d'animation	1	32.8/35ème
Total	12	
TOTAL COMMUNE DE SULNIAC	45	

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Décider la création d'un emploi permanent afin de répondre aux besoins de la collectivité ;
- Préciser que l'agent sera respectivement rémunéré sur la base de rémunération du grade appartenant au cadre d'emplois définis ci-dessus ; pourra prétendre aux différentes primes et indemnités relatives à son grade et son cadre d'emplois mis en place dans la collectivité ;
- Préciser que les crédits nécessaires à la rémunération mensuelle de l'agent nommé dans le poste ainsi créé et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits aux budgets des exercices 2026 aux articles et chapitres prévus à cet effet ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (25 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/09/2026

Le Maire,

Ludovic SAMSON

Samson

